

GRAND PRIX JEUNES DE BORDEAUX 2022

Golf de Bordeaux Lac les 2 et 3 avril

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Edition du 2 janvier 2022

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte à tous les jeunes de moins de 17 ans licenciés de la ffgolf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou d'une fédération étrangère reconnue. Ils doivent répondre aux exigences des Règles du Statut Amateur. Tous les joueurs devront **avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé (**)** ; dans le cas contraire un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni.

() Questionnaire de santé disponible pour un joueur licencié en France sur son espace licencié ; sur le site internet de la FFGolf pour un joueur non licencié en France.**

Le champ des joueurs respectera, pour chaque catégorie d'âge et de sexe, les quotas établis ci-dessous. Dans la limite du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards (wc).

La répartition des wild cards est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter une partie au club organisateur.

Séries et catégories : Epreuve fédérale comptant pour le **Mérite National Jeunes**

CATÉGORIE	Années de naissance	Nombre de participants hors WC		Wild cards	Nbre Total
		Garçons	Filles		
Parcours La Jalle					
U12	2010 et après	36	12		48
BENJAMINS	2008-2009	36	12		48
MINIMES	2006-2007	9	3		12
Wild Cards					12
Nombre Total :		81	27	12	120

Les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis leur rang (calculé sur un minimum de 6 tours) dans le fichier de moyenne de scores en stroke play sur 12 mois disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Le déficit d'inscrits dans l'une des séries pourra être reporté sur une autre, jouant sur le même terrain.

La liste des joueurs et joueuses retenus sera consultable sur le site de l'Association au plus tard le mercredi 23 mars après validation par la commission sportive de la Ligue de Nouvelle Aquitaine.

II – FORME DE JEU

Simple Stroke Play / 36 trous / 18 trous par jour / Classement sur l'addition des 2 tours.

Distances de jeu :

Recommandations de la longueur du terrain pour les Jeunes selon le Vadémécum (§ 3.6-4)

Classement :

Le classement du Grand Prix Jeunes est un classement brut exclusivement et obligatoirement par séries garçons et filles dans chaque catégorie d'âge. En cas d'égalité pour la première place pour chaque série à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (par exemple : déclarer des co-vainqueurs).

Départs :

Ils se feront pour les 2 tours en 2 vagues du 1 et du 10 (parcours de la Jalle) par catégorie et par sexe.

Lors du 1^{er} tour, le tirage se fera dans l'ordre croissant des index (horaires communiqués à partir du jeudi 31 mars à 18H00.

Lors du 2^{ème} tour le tirage des départs se fera dans l'ordre inverse des résultats par catégorie et sexe.

III – ENGAGEMENTS

Les engagements doivent être parvenus par écrit au plus tard **le vendredi 18 mars 2022 à minuit**, à :

A.S. Golf de Bordeaux-Lac « Grand Prix Jeunes de Bordeaux »
Avenue de Pernon - 33300 BORDEAUX

Aucun engagement par téléphone, fax ou e-mail ne sera pris en considération.

Les inscriptions doivent mentionner les : **nom, prénom, adresse, n° de licence, place au Mérite National Jeunes et index** et être accompagnées du montant des droits d'inscription fixés à **40 € (20€ pour les licenciés Bordeaux-Lac et membres A.S.)**, chèque à l'ordre de l'A.S. Golf de Bordeaux-Lac.

Le joueur peut annuler sa participation jusqu'à la date de clôture des inscriptions (18 mars). Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés. Tout joueur déclarant forfait après reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

L'entraînement gratuit est prévu le vendredi 1^{er} avril sur réservation auprès du golf (05 56 50 92 72).

IV – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Rappel du règlement général :

- Epreuve « non fumeur ».
- Les cadets ne sont pas autorisés.
- Les chariots électriques ne sont pas autorisés.
- Les appareils de mesure de distances ne sont pas autorisés, sauf lors du parcours de reconnaissance.
- Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants, etc.... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après avertissement, la disqualification du joueur concerné.

V - CONTROLE ANTI-DOPAGE

- Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vade-mecum).
- Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

VI – PRIX

Souvenirs offerts aux vainqueurs de chaque catégorie d'âge (séries garçons et filles).

En cas d'absence injustifiée d'un joueur à la remise des prix, son prix sera remis au joueur suivant dans le classement.

VII - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu et la répartition des parcours entre les catégories, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

Permanence téléphonique : 06 95 33 19 19
À partir du 31 janvier de 17h30 à 19h30 du lundi au vendredi.

Bulletin d'inscription disponible
sur le site Internet de l'Association Sportive
www.asgolfbordeauxlac.com.